



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE D'ASNIERES SUR SEINE (92) POUR UNE ACTIVITE COMMERCIALE OU ARTISANAL

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Ile-de-France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sis Campus RIMBAUD - 10 rue Camille Moke - S 20012 à SAINT-DENIS Cedex (93212), représentée par le Directeur du Département Optimisation et Programmation, Monsieur Jérôme KOLSKY, dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de services immobiliers en date du 31 décembre 2025 conclue entre la société nationale SNCF et la société SNCF RESEAU et ayant pris effet le 1er janvier 2026.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Gestionnaire ESSET : Mme. Elodie FILIPE, joignable par courriel : elodie.filipe@esset-pm.com. Ou à l'adresse : Liberty Tower – 17 place des Reflets – 92097 Paris La Défense Cedex.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation de la convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un local, en l'état, d'une superficie d'environ 30 m² situé 3 rue Denis Papin à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) et repris au cadastre de la commune sous le numéro 0130 de la section AO, en vue d'y exercer une activité commerciale.

4. Procédure :

La convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **Article L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **CG CORPORATION** dont le siège est sis 44 Rue Edith Cavell 92400 Courbevoie.

Date d'effet de la convention d'occupation : **15 juillet 2026**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, 95027 Cergy-Pontoise
Téléphone : 01 30 17 34 00
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr